

**Procès-verbal de la séance extraordinaire  
du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry  
du vendredi 6 mars 2026**

La séance du Conseil général, réuni à la salle polyvalente des Buchilles, à 19 h 00, est ouverte et présidée par M. S. Rossetti, Président.

---

**Ordre du jour :**

1. Appel .....2
2. Procès-verbaux des séances du 15 décembre 2025 et du 26 janvier 2026 - correspondance.....2
3. Présentation du Plan directeur électrique (PDE) par Eli10 SA .....3
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 172'000.00 TTC pour le remplacement de l'éclairage public de 32 passages piétons .....4
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification du règlement du Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois (SIAALN).....6
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la politique de subventionnement des soins dentaires pour les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans .....6
7. Informations du Conseil communal .....7
8. Questions .....9

## 1. Appel

**M. S. Rossetti (Président)** : En préambule, je souhaite la bienvenue à M. Denis Rey qui est pour la première fois parmi nous. Je passe la parole au secrétaire pour l'appel.

L'appel fait constater la présence de 41 membres suivants :

- |   |  |
|---|--|
| 1. Aubert Sylvie  | 21. Mühlematter Daniel                 |
| 2. Barrabas Romain  | 22. Musitelli Delio                    |
| 3. Belgrano Martine   | 23. Musitelli-Taillard Océane          |
| 4. Blanc Stephen  | 24. Oliva Patrick                      |
| 5. Brossard Marc  | 25. <i>Patocchi Anita (suppléante)</i> |
| 6. Buschini Claude  | 26. Paz Sandro                         |
| 7. Chapuisod Nathalie   | 27. Pedimina Pascal                    |
| 8. Couverchel Marc  | 28. Petermann Jean-Michel              |
| 9. Da Silva Helder  | 29. Piscopiello Cosimo                 |
| 10. De Nuccio Emanuele  | 30. Preisig Ducommun Pascale           |
| 11. De Montmollin Andrea  | 31. Rais Cécile                        |
| 12. Dubois Laurence   | 32. Rey Denis                          |
| 13. Durgnat Lopez Carole  | 33. Rigaux Michel                      |
| 14. Fasel Stéphane  | 34. Rossetti Sam                       |
| 15. Gillardin Caroline  | 35. Rota Danilo                        |
| 16. Keller Stéphane   | 36. Rousseau Maryse                    |
| 17. <i>Kneubühler Jean-Pierre (suppléant)</i>                               | 37. Rousseau Nicolas                   |
| 18. Koller Jenny  | 38. Sandoz Alain                       |
| 19. Matthey Fanny   | 39. Vicario Fabio                      |
| 20. Monteiro Ramos Carlos ( <i>arrivé avec quelques minutes de retard</i> ) | 40. Vuillaume John                     |
|   | 41. Wessner Jérôme                     |

Par conséquent, la majorité absolue est fixée à 21.

Membres excusés : MM. Fortin Michel et Vuillaume Jonas

Tous les membres du Conseil communal sont présents : M. P. Chapuisod (PLR), président, M. E. Dubois (VERT-E-S), vice-président, Mme A. Macherel Rey (PS), secrétaire, Mmes M. Schlaepfi (PS) et C. Zeter (PLR), membres.

## 2. Procès-verbaux des séances du 15 décembre 2025 et du 26 janvier 2026 – Correspondance

**M. C. Buschini (en son nom)** : En page 15, du procès-verbal du 15 décembre 2025, Mme A. Patocchi, suppléante, est annoncée au PLR. Je pense qu'il s'agit d'une erreur.

**M. S. Rossetti (Président)** : Tout à fait, cela a été relevé, il faudra corriger en PS.

En tenant compte de cette correction, le procès-verbal du 15 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal du 26 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

Il n'y a pas de correspondance.

### **3. Présentation du Plan directeur électrique (PDE) par Eli10 SA**

**Mme C. Zeter (CC)** : Je précise, en introduction, que le plan directeur est un outil destiné à orienter les décisions d'investissement dans le domaine de l'électricité. Il permet de définir les priorités pour le renouvellement et l'extension du réseau électrique. Élaboré par le gestionnaire de réseau Eli10, ce plan planifie de manière indicative les travaux à court, moyen et long terme. Son suivi fait l'objet d'un dialogue constant entre le gestionnaire de réseau et le Conseil communal, notamment afin de coordonner les interventions avec les autres infrastructures souterraines. Aucun rapport, ni vote ne sont prévus à ce stade ; seules les demandes de crédit qui en découleront seront soumises au vote.

Le PDE va maintenant vous être présenté par M. S. Malherbe, responsable du service électricité chez Eli10 qui est accompagné par M. P. Nicolet. Je vous remercie pour votre attention.

La présentation est jointe en annexe.

**M. S. Rossetti (en son nom)** : Vous indiquez un taux de panne de 3 % à Boudry ; quelle est la moyenne suisse ?

**M. S. Malherbe (Eli10)** : Excellente question. Je précise que le taux de 3 % se situe dans les valeurs attendues pour un réseau de ce type. Toutefois, compte tenu du nombre de branchements et de compteurs, le réseau de Boudry n'est pas tenu de calculer les indices classiques tels que SAIFI (fréquence moyenne des interruptions), SAIDI (durée moyenne des interruptions) ou CAIDI (durée moyenne d'une interruption). Nous ne les avons donc pas suivis jusqu'à présent. Depuis cette année, je répertorie les pannes, leur durée et le nombre de clients touchés. Cela nous permettra, dans les prochaines années, de disposer de données plus précises et de fournir des réponses plus concrètes sur ce point.

**M. J. Wessner (au nom du groupe PS)** : Vous affirmiez que l'extension du réseau permet de l'entretenir et de maîtriser le niveau de vétusté. Par conséquent, cette extension ne réduit-elle pas le taux de vétusté existant ?

**M. S. Malherbe (Eli10)** : Oui, c'est de l'entretien standard.

**M. S. Rossetti (en son nom)** : Si j'ai bien compris, plus le taux de vétusté est haut, mieux c'est.

**M. S. Malherbe (Eli10)** : Non, plus le taux de vétusté augmente, par analogie, les pannes augmentent elles aussi.

**M. S. Fasel (en son nom)** : Les smart meter, la télémétrie, doivent être installés d'ici 2027. Comment cela est-il prévu dans le plan directeur ?

**M. S. Malherbe (Eli10)** : Ce projet est en cours depuis un an et demi. À ce jour, environ 65 % des compteurs analogiques ont été remplacés par des compteurs intelligents sur la Commune de Boudry. Je souligne que cette tendance va s'accélérer et que nous devrions atteindre 100 % des compteurs remplacés avant l'échéance fixée par l'Office cantonal de l'énergie, notamment avec l'arrivée des communautés locales de consommation.

**M. S. Fasel (en son nom)** : C'est-à-dire que les compteurs sont déjà installés, mais les compteurs ne fonctionnent pas encore ?

**M. S. Malherbe (Eli10)** : Nous sommes en pleine phase de « cleaning », c'est-à-dire que nous vérifions comment les informations remontent entre les compteurs et les concentrateurs placés à des endroits

stratégiques du réseau. La technique utilisée est la TMC, qui superpose un signal sur la fréquence électrique. Les tests actuels visent à vérifier la remontée des données liées aux travaux du réseau électrique, qui sont ensuite transmises via le réseau GSM. Cette partie est désormais bien maîtrisée. Une campagne de mesures sera réalisée tout au long de l'année à différents points du réseau pour évaluer la qualité du signal entre les compteurs et les concentrateurs. Des tests supplémentaires sont également effectués afin d'obtenir des courbes de charge et de consommation presque en temps réel.

**M. S. Fasel (en son nom) :** Est-ce que vous avez une projection de mise en œuvre généralisée pour l'année prochaine ?

**M. S. Malherbe (Eli10) :** Concernant la projection, je ne peux pas vous répondre maintenant, mais je peux me renseigner auprès du responsable et transmettre la réponse par Mme Zeter.

**M. M. Brossard (en son nom) :** Ma question s'adresse davantage au Conseil communal, mais elle est liée au plan directeur. Je remercie d'abord pour cette présentation très intéressante. Sera-t-il possible, pour les comptes et budgets, d'avoir une mise en relation avec ce plan directeur, afin de suivre son évolution d'année en année et de vérifier si nous respectons les priorités définies ?

**Mme C. Zeter (CC) :** Je précise que les investissements prévus seront examinés chaque année par le Conseil communal pour décider de leur intégration, car le plan directeur reste indicatif. Chaque année, nous faisons le point sur les investissements à réaliser pour l'année suivante et pour les trois années à venir. Nous venons tout juste de recevoir ce plan, donc la majeure partie des éléments pour 2027 n'est pas encore intégrée. Dans le plan d'investissements du budget, il est possible d'ajouter un descriptif indiquant que certains projets sont une application du plan directeur électrique. En général, cela se reflète directement dans les investissements inscrits au budget.

**Mme C. Durgnat Lopez (en son nom) :** Certaines personnes électrosensibles refusent la pose de compteurs dits intelligents, bien qu'ils semblent obligatoires. Comment traitez-vous ces situations, sachant que des exceptions peuvent être accordées si les personnes souhaitent relever elles-mêmes leur consommation ?

**M. P. Nicolet (Eli10) :** Ce type de compteur ne devrait pas perturber ces personnes. En effet, les données remontent via le câble électrique qui alimente la maison, et non par émissions GSM depuis le compteur. Logiquement, les personnes électrosensibles ne devraient donc pas être affectées par ces compteurs.

**M. S. Rossetti (Président) :** Merci beaucoup pour la présentation.

#### **4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 172'000.00 TTC pour le remplacement de l'éclairage public de 32 passages piétons**

**Mme J. Koller (au nom de la CGF) :** Pour ce crédit, il n'y a pas grand-chose à dire, si ce n'est que nous avons reçu la confirmation que le délai de livraison est d'environ 16 semaines. L'installation pourrait donc être réalisée d'ici cet automne. Le Conseil communal est confiant sur l'aspect du système dynamique ainsi que la gestion intelligente de l'éclairage. Le rapport a été accepté à l'unanimité.

**Mme N. Chapisod (au nom de la commission de la sécurité, de la police du feu et de la circulation) :** Le rapport a été étudié en commission et a été accepté à la majorité.

**M. E. De Nuccio (au nom de la CEEP) :** Ce rapport a été entendu et vu, puis accepté à l'unanimité par notre commission.

**M. E. De Nuccio (au nom du groupe PLR) :** Pareil, ce rapport a été accepté à l'unanimité lors de la présentation de ce sujet.

**Mme C. Durgnat Lopez (au nom du groupe des Vert·e·s) :** Bien entendu, notre groupe soutiendra ce deuxième rapport qui inclut maintenant des détecteurs de présence et il remercie le Conseil communal. Mais nous avons cependant 3 questions qui ne sont pas résolues par ce rapport :  
Tout d'abord : puisque ces détecteurs sont prévus cet automne, le Conseil d'État serait certainement prêt à prolonger la dérogation accordée jusque-là, ce qui éviterait de devoir rallumer toute la nuit dès le 1<sup>er</sup> mai. D'autres communes ont fait la demande de prolongation et il n'est pas trop tard pour la faire. Est-ce que le Conseil communal a déposé cette demande ?

**M. P. Chapuisod (CC) :** Le Conseil communal n'a pas déposé cette demande. Il ne dérogera pas à la loi, si nous devons maintenir ces éclairages allumés.

**Mme C. Zeter (CC) :** J'ai juste une précision : l'Association des Communes Neuchâteloises (ACN) a présenté une demande de dérogation, me semble-t-il, au nom de l'ensemble des communes. À ce jour, aucune réponse n'a encore été reçue. Et comme M. P. Chapuisod l'a dit, en l'absence de dérogation, nous serons obligés, malheureusement, de maintenir l'éclairage allumé jusqu'à ce que le réseau soit remplacé par cet éclairage dynamique

**Mme C. Durgnat Lopez (au nom du groupe des Vert·e·s) :** D'accord, mais nous attendons une réponse. Deuxièmement, en page 6, tout en haut du rapport, nous pouvons lire : « le système dynamique abaisse la luminosité jusqu'à 20 % de la puissance lorsqu'aucune présence n'est détectée ». Nous supposons qu'il s'agit ici d'une présence humaine, car il ne faut pas oublier qu'entre 1h et 5h du matin, des milliers d'insectes seront malgré tout exposés à une luminosité d'au moins 20 %, perturbant ainsi leur cycle d'alimentation et de reproduction. À défaut d'une extinction complète, qui serait selon nous la solution la plus adéquate, nous vous demandons de baisser la luminosité à 20 %. Mais est-ce bien l'intention contenue dans cette phrase du rapport ?

**M. P. Chapuisod (CC) :** Oui, c'est prévu de descendre à 20% de la luminosité.

**Mme J. Koller (en son nom) :** C'est bien « à 20% » et non pas « de moins 20% ».

**M. P. Chapuisod (CC) :** Oui.

**Mme C. Durgnat Lopez (au nom du groupe des Vert·e·s) :** Troisièmement, le constat figurant à la page 1, premier paragraphe, selon lequel la sécurité des piétons a été notoirement péjorée depuis 2022. Est-ce que ce constat repose sur des faits avérés ? Si oui, lesquels ?

**M. P. Chapuisod (CC) :** Il existe une analyse sur l'accidentologie des passages piétons sur le littoral neuchâtelois. Je n'ai pas de chiffres avec moi, mais il y a eu très peu d'accident et encore moins à Boudry. Seulement, nous devons appliquer des normes. Il n'y a pas de loi très claire pour l'instant, mais le tribunal, en cas de litige, pourrait se référer à ces normes, lesquelles imposent notamment un éclairage adéquat des passages piétons. Par ailleurs, le BPA a déterminé qu'un passage piéton insuffisamment éclairé peut représenter un danger pour les usagers.

**M. D. Rota (au nom du groupe PS) :** Le groupe PS a pris connaissance avec intérêt de ce rapport. Nous remercions le Conseil communal pour sa qualité et sa clarté. Nous retenons l'importance de la conciliation entre la sécurité pour nos citoyennes et citoyens, la prise en compte de la sobriété énergétique, tout en respectant la législation actuelle et future. Le PS acceptera ce rapport. Merci de votre attention.

**M. C. Buschini (en son nom)** : Dans le descriptif de la page 3, « giratoire de la Tuillière » s'écrit toujours avec deux « l » chez nous, ce qui est étrange. De plus, ce giratoire ne s'appelle pas « Giratoire de la Tuillière », mais « Giratoire du Pervou », où se trouvent deux passages piétons : un à la route du Vignoble et un au Centre de l'Île, Areuse. Actuellement, dans le noir et sous la pluie, le passage situé au Centre de l'Île ne donne aucune sécurité. Chaque matin, vers 7h, les employés de Mikron traversent depuis leur parking, cet endroit sinistre, mal éclairé, avec une peinture jaune usée et beaucoup de circulation. Certains éclairages de passages piétons pour l'amélioration de la sécurité, on n'en doute, auraient déjà dû être finis cet hiver. C'était bien maintenant qu'il fallait agir, mais cela sera peut-être cet été, à la lumière du jour.

**M. P. Chapuisod (CC)** : Concernant le passage piéton du Centre de l'Île, une analyse vient d'être faite par le SPCH concernant l'ajout d'un panneau supplémentaire pour informer les véhicules de la présence d'un deuxième passage piéton sur la route des Conrardes. Il a été analysé et nous n'avons reçu aucune remarque concernant son état. De plus, il est sur une route cantonale.

Concernant la carte qui indique le nom de la Tuillière avec un ou deux « l ». Cette dernière provient du SITN et a été réalisée par leurs soins. Nous ne sommes nullement responsables et déjà plusieurs demandes de correction ont déjà été demandées, mais celles-ci sont difficiles à obtenir.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité

**5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification du règlement du Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois (SIAALN)**

**Mme J. Koller (au nom de la CGF)** : Il n'y a pas de commentaire particulier sur ce rapport, il a été accepté à l'unanimité.

**M. N. Rousseau (au nom du groupe PS)** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous sommes bien évidemment totalement acquis à la participation de la commune à ce syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme. Les modifications proposées sont assez cosmétiques, en fait il s'agit de s'adapter à la fusion de la nouvelle Commune Laténa. Nous voterons donc ce projet à l'unanimité.

**M. M. Rigaux (au nom du groupe Les Vert·e·s)** : Le projet est accepté à l'unanimité.

**M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR)** : Pareil.

Au vote, l'arrêté est accepté par l'unanimité.

**6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la politique de subventionnement des soins dentaires pour les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans**

**Mme J. Koller (au nom de la CGF)** : La Commission de gestion et des finances a accepté à l'unanimité ce rapport.

**Mme F. Matthey (au nom de la CRI)** : La Commission a examiné le rapport du Conseil communal relatif à la politique de subventionnement des soins dentaires pour les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans. Afin d'atteindre le but visé, le Conseil communal propose d'abroger le règlement communal du 14 mars 2014 relatif à la contribution communale aux frais de traitements dentaires et de le remplacer par un nouvel arrêté. D'un point de vue formel, le nouvel arrêté correspond aux exigences qui figurent dans les instructions du service des communes concernant la rédaction des arrêtés et règlements

communaux. Sur le fond, cet arrêté reprend matériellement ce qui existait déjà dans le règlement de 2014 et respecte donc le droit supérieur, c'est-à-dire que la Commune est en effet compétente pour participer aux frais de traitements dentaires de ses habitantes et habitants et d'en définir les modalités. La Commission des règlements et institutions soutient donc ce nouvel arrêté sur ces deux aspects formel et matériel, sans toutefois bien sûr se prononcer sur l'opportunité politique ou les considérations financières du rapport, ces éléments n'étant pas de sa compétence.

**M. R. Barrabas (au nom du groupe Les Vert·e·s) :** Nous tenons avant tout à remercier les auteurs de ce rapport circonstancié. Nous tenons également à saluer la volonté de nos autorités communales de s'assurer que celles et ceux qui sont en droit de bénéficier de ces subventionnements soient correctement informés. Ceci aura sans aucun doute un impact positif sur l'utilisation de ce budget et donc de soulager réellement le porte-monnaie de la population concernée. Tout aussi important, les mesures de communication prévues devraient également permettre un renforcement de la prévention et donc une amélioration de la santé bucco-dentaire de nos jeunes. C'est donc à l'unanimité que le groupe des Vert·e·s acceptera ce rapport.

**M. M. Brossard (au nom du groupe PLR) :** Nous remercions également les auteurs de ce rapport, qui a fait sens et qui est la résultante d'un amendement que nous avons soutenu. Nous soutiendrons ce rapport.

**Mme C. Rais (au nom du groupe PS) :** Ce rapport concrétise un engagement que notre assemblée a pris à la fin de l'année dernière, celui d'améliorer le soutien aux frais dentaires pour les familles de la commune de Boudry. Nous le savons : après le loyer et les primes d'assurance maladie, la facture du dentiste est souvent celle de trop. C'est le renoncement aux soins qui guette les plus fragiles. Le groupe socialiste salue cette mise à jour. Le projet est réfléchi, les modalités de subvention sont plus larges et plus claires. Avec ce nouveau pilotage, moderne et efficace, Boudry se met au niveau de ce qui se fait dans la plupart des autres communes. Deux points nous réjouissent particulièrement :

1. Le soutien aux revenus les plus modestes, qui est une priorité absolue.
2. L'attention portée aux classes moyennes. Ces familles sont durement éprouvées ces dernières années et il était crucial qu'elles ne soient pas les oubliées de ce dispositif.

Pour que cette réforme soit une réussite totale, elle doit s'accompagner d'une communication large et structurée. Il faut que chaque bénéficiaire potentiel soit informé et puisse s'annoncer simplement. Enfin, nous tenons à souligner la qualité de ce rapport, exemplaire par sa clarté et sa précision. Le parti socialiste va voter ce rapport à l'unanimité

Au vote, ce rapport est accepté à l'unanimité.

## **7. Informations du Conseil communal**

**Mme C. Zeter (CC) :** Le 22 mars prochain aura lieu la Journée mondiale de l'eau. Cette année, Eli10 organise une manifestation à la plage de Boudry. Un programme varié sera proposé au public, avec entrée libre. Il y aura des visites guidées, notamment celle du puits intercommunal et de son système de pompage, des ateliers interactifs, ainsi que différents jeux et concours. Cela aura lieu de 10h00 à 16h00 le dimanche 22 mars pour les personnes intéressées.

**Mme M. Schlaeppli (CC) :** J'ai une information concernant la santé. Je vous annonce officiellement que la Commune de Boudry va entrer dans le processus de labellisation « Commune en santé ». Cette démarche consistera à réaliser un inventaire de toutes les mesures liées à la prévention de la santé, à la cohésion sociale ainsi qu'au bien-être de la population. Cela concernera aussi bien les jeunes, les personnes âgées et la population en général, que les employés communaux au sein de l'administration.

Si tout se déroule comme prévu, la Commune devrait obtenir cette labellisation d'ici la fin de l'année. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancement du projet et nous nous réjouissons de recevoir notre label.

Par ailleurs, nous souhaitons apporter une réponse officielle à Mme N. Chapuisod, qui avait posé une question lors de la précédente séance concernant les rapports d'activité du Centre de loisirs. Conformément à la convention en vigueur, le rapport d'activité est transmis chaque année au mois de juin pour l'année précédente. Ainsi, le rapport 2025 vous sera remis en juin 2026.

Un rapport, assez succinct, concernant l'année 2024, couvrant les trois premiers mois d'activité, est d'ores et déjà disponible sur ECHO. Les personnes qui ne l'auraient pas encore consulté peuvent en faire la demande en attendant la transmission du rapport complet 2025, qui sera présenté lors de la séance du mois de juin.

**M. E. Dubois (CC) :** Un point concernant le chantier Vauvilliers : vous avez pu voir, pour ceux qui habitent à proximité, que le paysage a changé. Nous tenons le calendrier, tous les containers sont livrés et le prochain moi sera dédié à construire les classes à l'intérieur. À l'autre collège, aux Esserts, nous sommes aussi dans les délais pour lancer les travaux de la nouvelle structure d'accueil.

**M. P. Chapuisod (CC) :** En ce qui concerne les chantiers routiers de la Basse Ville, les plannings sont maintenus, les poses d'enrobé ont eu lieu au sud de Vauvilliers, les marquages des passages piétons provisoires seront exécutés la semaine prochaine, la réouverture de la moitié du parking de Vauvilliers est prévue, au plus tard, durant la semaine 12, mais nous espérons pouvoir le faire en milieu de semaine prochaine. De plus, la réouverture du chemin des Repaires est normalement prévue pour le mercredi 11, au plus tard durant la semaine 12 et le chantier de remplacement des infrastructures souterraines communales se poursuit, au même rythme, en direction des 3 tours, par petites étapes afin de limiter les nuisances pour le voisinage.

La circulation sera interdite à tous les véhicules, à l'exception des cars postaux ainsi que des services d'urgence. Un accident grave a pu être évité à la suite de la projection d'un caillou par un véhicule en direction des ouvriers. Il est dès lors rappelé que la signalisation mise en place doit impérativement être respectée. Concernant l'avenue du Collège, les fouilles préparatoires sont maintenant refermées avec un enrobé pour garantir un maximum de sécurité aux piétons et aux cyclistes. Vous avez bien vu que le Centre était un petit peu démonté, et les travaux se dirigent maintenant en direction du pont Jean-Jacques Rousseau. La circulation y sera maintenue, mais gérée en alternance au moyen de feux tricolores.

**Mme C. Zeter (CC) :** Nous avons eu une question lors de la dernière séance du Conseil général pour avoir un accès aux contrats que la Commune a signé avec le Groupe-E. Les contrats de raccordement des bâtiments communaux, entre Groupe-E et la commune, peuvent être consultés sur place, à l'administration communale, sur demande auprès de la chancellerie.

**Mme A. Macherel Rey (CC) :** Je voulais faire un point par rapport à la rentrée scolaire future, notamment concernant le parascolaire. Il y a une année en arrière, nous étions dans une situation de stress. Cette année, nous pouvons constater qu'il était judicieux d'avoir prévu cette structure supplémentaire. Nous observons déjà que la structure 4 sera utilisée tous les jours de la semaine, sauf le mercredi matin. Nous n'avons toutefois pas encore procédé à la répartition fine dans les différentes structures d'accueil, car il y a toujours des modifications qui interviennent encore en cours de l'année. La répartition définitive se fait généralement aux vacances de Pâques.

À l'heure actuelle, nous ne comptons qu'un seul jour avec une inscription de trop. Toutefois, avec le jeu des gens qui changent encore de jour de travail, nous ne sommes pas inquiets, contrairement à l'année dernière où il nous manquait environ 30 places. Nous vous remercions d'avoir accepté, il y a quelques mois, le crédit relatif à la mise en place d'une structure d'accueil provisoire pour une durée de deux ans. Nous constatons déjà cette année que cette structure supplémentaire sera nécessaire pour répondre aux besoins.

**M. P. Chapuisod (CC)** : Le Conseil communal confirme la tenue de la séance du 4 mai, initialement agendée comme séance de réserve.

**M. S. Rossetti (Président)** : Je donne la parole à Mme J. Koller, pour la CGF, dans les divers svp.

**Mme J. Koller (au nom de la CGF)** : Selon l'art. 100 du RGC, un rapport du Conseil communal a été soumis aux membres de la Commission de gestion et des finances concernant l'opportunité de reprendre les locaux actuellement occupés par « Bolama » afin de les mettre à disposition du Centre de Loisirs. En effet, il n'existe malheureusement pas d'autre perspective à court ou moyen terme. Ce local est idéalement situé et les aménagements sont compatibles avec les activités du Centre de Loisirs. Les conditions proposées pour cette reprise sont les suivantes : une indemnité de cession du droit au bail et des aménagements existants de CHF 160'000.00, ainsi qu'un loyer mensuel de CHF 3'600.00, charges comprises. Après une discussion nourrie, notamment sur la question de cette indemnité relativement élevée, la Commission a pris la décision d'accepter ce rapport, en particulier du fait que le Centre de Loisirs ne dispose plus d'un local pérenne et adapté depuis plus d'une année. Un avis largement partagé au sein de la Commission était que, si cette opportunité se concrétise, le Centre de Loisirs devrait rester dans les locaux durant une période de cinq ans afin d'amortir le pas-de-porte. À cet égard, il convient de relever que la durée des baux commerciaux est généralement de cinq ans. Il a également été relevé qu'en cas de remise du bail, il n'est pas totalement exclu qu'une partie du montant puisse être récupérée. Enfin, la Commission est favorable à une optimisation de l'utilisation du local, par exemple par les aînés, de manière occasionnelle.

## 8. Questions

**M. C. Monteiro Ramos (en son nom)** : J'ai une question à poser au Conseil communal. Comme vous le savez, il y a des nouveaux habitants à Boudry. Je me demande s'il était possible, dans les prochaines correspondances, que le Conseil communal informe la population concernant les emplacements des bunkers en cas de guerres. Beaucoup de gens me le demande et je ne sais pas quoi répondre. Car, ici à Boudry, il y a beaucoup de Portugais qui ne savent pas où sont les bunkers.

**M. P. Chapuisod (CC)** : Merci pour cette question. Actuellement, la gestion des abris communaux et privés relève de l'Office de la protection civile (OPC). Un recensement sera prochainement effectué afin de mettre à jour les informations disponibles. Si cela se passe comme il y a quelques années, une information sera adressée à l'ensemble des habitants par voie postale, indiquant l'adresse de l'abri PC dans lequel ils devaient se rendre. Ces données datant déjà de plusieurs années, une mise à jour sera réalisée.

J'ajouterai juste que si quelqu'un est vraiment inquiet, il peut demander à la sécurité publique et il sera informé.

**M. S. Paz (en son nom)** : Concernant cette histoire du Centre de Loisirs, est-ce que la Commission Sports, culture et loisirs pourrait se prononcer par rapport à ce rapport ?

**Mme M. Schlaeppli (CC) :** Dans la mesure où cela concerne la cohésion sociale et la santé, nous n'avons malheureusement pas encore de commission « cohésion sociale et santé ». Il n'a pas été imaginé qu'une commission se prononce. Maintenant si la Commission a des projets en lien avec les loisirs, la culture et les jeunes, alors c'est très volontiers qu'elle pourra intervenir, proposer et amener des idées. Comme il n'y a pas encore de commission à ce sujet, c'est avec plaisir que nous pourrions en parler.

**M. M. Brossard (au nom du PLR) :** Ma question concerne l'accessibilité des services de secours à l'immeuble du chemin des Isles n° 5 et 7, notamment pour les véhicules lourds comme l'échelle automobile, que ce soit pour un incendie ou pour une évacuation sanitaire.

*Une photo est projetée à l'écran :* Comme vous pouvez le voir, il y a un seul chemin qui permet cet accès. C'est le chemin vertical qui arrive depuis la droite, avec un virage qui est quand même un petit peu serré. Actuellement, les véhicules privés peuvent se parquer le long de ce chemin jusqu'à une certaine limite. Sur l'image, issue du cadastre cantonal, vous voyez vers la flèche rouge une voiture hors de cette zone. Les parcages illicites au nord et au sud de cette zone sont quotidiens. Je tiens à relever l'augmentation des patrouilles de police en journée, ainsi que les amendes qui vont avec. Malheureusement, cela n'a aucun effet sur le parcage de nuit. Mes questions sont les suivantes : le parcage illicite hors zone, au sud ou au nord du chemin, pose-t-il un risque d'accessibilité pour les services de secours ? La largeur de ce chemin est-elle compatible avec le parking et le passage de véhicules larges ? Et, en question subsidiaire, si, lors des réponses à l'une de ces deux questions, un risque devait être mis en évidence, quelles mesures la commune pourrait-elle prendre pour garantir la sécurité de ses habitants ?

**M. P. Chapisod (CC) :** Merci M. Brossard pour votre question, que vous aviez d'ailleurs déjà posé lors de la séance de préparation du groupe. J'ai pu me renseigner auprès du Service de la sécurité publique afin d'apporter une réponse. Elle est partielle, mais néanmoins indicative. Plusieurs amendes ont été distribuées à cet endroit. Dans le cadre de leur programme de travail, les agents de sécurité doivent indiquer sur leurs feuilles de patrouille les secteurs qu'ils vont contrôler. Cette rue et cet accès font l'objet d'un contrôle que je qualifierais d'intensif, compte tenu des moyens dont nous disposons. De nombreuses amendes ont déjà été délivrées à cet endroit. En moyenne, entre 8 et 10 infractions sont verbalisées par mois. Nous constatons que certaines personnes préfèrent s'acquitter de deux amendes de CHF 40.00 plutôt que de louer une place de parc à CHF 120.00. En d'autres termes, les mesures de contrôle ne semblent pas toujours avoir l'effet dissuasif escompté. Sur la base de cette réflexion, j'ai demandé que l'on étudie la possibilité d'abroger l'arrêté en vigueur, il y avait des croix jaunes, pour le remplacer par un autre. Nous avons trois possibilités : soit refaire le marquage existant, soit remplacer le panneau actuel par un neuf qui sera plus visible, mais cela ne changera pas le montant de l'amende, soit refaire le marquage existant en y mettant une ligne jaune avec deux panneaux « interdiction de s'arrêter ». À ce moment-là, l'amende serait de CHF 120.00, car il s'agirait d'une interdiction de s'arrêter. Historiquement, nous souhaitons tout de même permettre aux habitants, notamment lors de déménagements, de pouvoir stationner momentanément leur véhicule. Il en allait de même pour la pharmacie ou les services de livraison devant accéder à ces bâtiments. Avec une interdiction de s'arrêter, cette possibilité disparaîtrait. Par ailleurs, il serait également envisageable d'installer des potelets. Pour ma part, je n'y suis pas favorable. Si l'objectif est d'empêcher le stationnement ou l'arrêt des véhicules, il ne me paraît pas opportun d'ajouter un obstacle supplémentaire.

Il y a quelques années, des essais ont été effectués avec le camion-échelle du SIS de Neuchâtel, auxquels j'avais assisté. La largeur de la route n'ayant pas changé depuis lors, si aucun véhicule n'est stationné aux endroits interdits, l'échelle peut intervenir depuis n'importe quel point de la rue pour effectuer un sauvetage dans les étages supérieurs des deux bâtiments que vous avez cités. Nous serons attentifs à cette remarque et envisagerons certainement la mise en place d'un marquage signalant une amende de CHF 120.00. À savoir que lorsqu'une intervention des pompiers est en cours et qu'un véhicule empêche les secours de passer, ceux-ci sont autorisés à le faire déplacer, voire à le remorquer.

Les assurances des pompiers prennent en charge les éventuels dégâts occasionnés. Même si une telle situation devait être portée devant le Tribunal fédéral, ce qui reste rare, les procédures s'arrêtent généralement bien avant ce stade.

**M. M. Brossard (en son nom)** : Merci pour cette réponse.

**Mme. J : Koller (en son nom)** : J'ai une question moins critique, mais qui peut avoir un caractère urgent dans la vie de tous les jours. J'ai mis plus de 10 ans à savoir qu'il y avait des toilettes, des WC publics sur la commune et, malheureusement, nous devons toujours constater qu'il n'y a pas de panneau. Il serait bien d'installer une signalisation visible de loin afin de permettre aux gens de pouvoir se soulager si nécessaire.

**M. E. Dubois (CC)** : Si vous parlez des WC au jardin de Voujeaucourt, il a été demandé au Service des bâtiments de préparer un panneau sur la porte avec une écriture bien plus visible à distance, ainsi qu'une nouvelle plaque, voire une peinture sur la façade de la salle de spectacles, afin que ce soit visible également depuis la place de jeux.

**Mme M. Schlaeppli (CC)** : Je souhaite ajouter une précision par rapport aux toilettes. Boudry a répondu à un appel à projet du canton, du Département de la santé et de la promotion, pour faire partie du programme « Toilettes accueillantes ». Ce sera un partenariat avec les commerces de Boudry qui seraient d'accord d'ouvrir leurs toilettes aux gens, sans obligation de consommation ou d'achat, pour les personnes dans le besoin. Nous pensons spécialement aux personnes âgées et aux enfants. La commune indemniserait ces établissements, sauf erreur CHF 200.00 par année et nous serons subventionnés par le canton pour cette action. C'est un cercle un peu vertueux, car il s'agit d'un problème de santé publique que l'on pourrait résoudre en ayant ces partenariats. En plus de cela, on fait de la publicité pour ces commerces, donc c'est vraiment donnant-donnant. Les commerces ne sont pas encore officiellement impliqués, mais c'est en cours. C'était l'occasion d'introduire ce projet.

**Mme J. Koller (en son nom)** : Je vous remercie beaucoup, parce qu'on oublie souvent les personnes qui ont des maladies inflammatoires des intestins et cela touche beaucoup de personnes et ces dernières sont vraiment démunies quand elles ont un souci.

**M. P. Chapuisod (CC)** : Je me permets juste d'ajouter qu'il y a un deuxième WC qui se trouve à l'arrêt du tram et qui est la propriété de TransN. Mais bon, nous le savons, ce ne sont pas les WC les plus accueillants.

**M. F. Vicario (en son nom)** : Juste une précision au sujet du local de Bolama : la commission CGF a demandé une analyse de Gastro Neuchâtel pour le pas-de-porte et l'aménagement intérieur. Je ne sais pas si le Conseil communal a déjà entrepris quelque chose à ce sujet.

**Mme M. Schlaeppli (CC)** : Le Conseil communal n'a encore rien fait, car il me semble que finalement cela n'avait pas été accepté. Mais nous en avons discuté, mais cela n'a pas été retenu à mon sens.

**M. F. Vicario, (en son nom)** : Personnellement, moi je vous le demande ce soir.

**Mme M. Schlaeppli (CC)** : Alors, nous allons envisager l'idée et nous vous tiendrons au courant.

**M. A. Sandoz, (en son nom)** : Je remercie Mme Zeter de parler des contrats de Groupe E. Vous avez été assez laconique. Je ne vais peut-être pas me déplacer pour voir ces contrats, mais est-ce que, par rapport à la situation, maintenant ils y renoncent à moyen terme ou à long terme au chauffage à distance, est-ce qu'il y a quelque chose qui est mentionné par rapport à cela dans ces contrats ?

**Mme C. Zeter (CC)** : Non, parce que les contrats dont il s'agit, qui ont été signés par les deux parties, concernent le chauffage à distance pour les bâtiments déjà raccordés. Ce à quoi renonce Groupe E, c'est au développement futur du réseau. Pour l'instant, une proposition de reprise a été faite, portant à la fois sur les installations existantes et sur le développement futur, c'est-à-dire l'extension du chauffage à distance. S'il n'y a pas d'accord avec un repreneur, Groupe E continuera d'exploiter les installations existantes, conformément aux contrats signés. Là où nous n'avons pas de contrats signés, c'est précisément pour les développements futurs. Ceux-ci ne nous permettent donc pas de contraindre Groupe E à poursuivre l'extension du réseau. Cela étant, comme il nous avait été demandé de partager avec le Conseil général les contrats signés en notre possession, nous le ferons. Toutefois, ces documents n'apporteront pas grand-chose sur la question du développement futur, puisqu'ils concernent uniquement les installations déjà existantes. Il s'agit donc essentiellement de répondre à la demande formulée.

**M. A. Sandoz (en son nom)** : Donc cela ne vaut pas la peine que je me déplace.

**Mme C. Zeter (CC)** : Je ne pense pas, si Groupe E continue à exploiter, ils remplissent les conditions du contrat.

**M. A. Sandoz (en son nom)** : Merci beaucoup. Juste pour terminer : concernant le bâtiment privé du faubourg Philippe-Suchard, pour lequel Groupe E s'était engagé à réaliser un raccordement au chauffage à distance, doit-il malgré tout poursuivre cet engagement ou s'agit-il d'une situation entièrement privée qui n'est pas concernée par ce qui précède ?

**Mme C. Zeter (CC)** : La commune n'intervient pas dans ce dossier. Toutefois, Groupe E nous a assuré avoir mis en place, à titre provisoire, des installations permettant d'assurer la fourniture de chaleur. Il nous a également indiqué qu'une solution serait trouvée pour ce bâtiment. Par ailleurs, en cas de reprise du réseau et de son extension par un repreneur, cette situation serait également prise en compte.

**Mme C. Durgnat Lopez (en son nom)** : Puisqu'on est dans la transparence, je voulais savoir s'il est possible de consulter la convention qui lie la Commune avec Vadec.

**M. P. Chapuisod (CC)** : À quel sujet ? Parce que nous avons plusieurs conventions pour le ramassage des déchets, soit avec Dilac, soit pour les déchets spéciaux.

**Mme C. Durgnat Lopez (en son nom)** : Je pensais surtout à la possibilité d'avoir un petit espace à la déchetterie qui permettrait aux gens d'amener des objets et à d'autres personnes de les reprendre le même jour.

**M. P. Chapuisod (CC)** : D'accord. Alors, je regarderai la convention qui nous lie à la déchetterie intercommunale.

**Mme A. Macherel Rey (CC)** : Il se trouve que pendant l'année 2025, j'étais la représentante du Conseil communal pour les Travaux publics auprès de Vadec, la question a été soulevée, elle a été appuyée par d'autres communes qui fréquentent Dilac, cela n'est pas possible d'ouvrir un coin récup' dans le périmètre de Dilac, notamment pour des questions d'espace, de personnel et de circulation des véhicules. La seule possibilité qui pourrait éventuellement être envisagée consisterait à s'approcher des entreprises qui jouxtent Dilac.

**Mme C. Durgnat Lopez (en son nom)** : Justement, dans la mesure où cela n'est pas possible, j'aimerais comprendre ce qui fait obstacle à la création d'un coin récup' au sein de DILAC.

**Mme A. Macherel Rey (CC)** : Cela ne fait déjà pas partie du contrat et ils ne sont pas tenus de le faire. Par ailleurs, ils ont clairement indiqué qu'ils ne souhaitaient pas le faire.

**Mme C. Durngat Lopez (en son nom)** : La Commune, enfin, les Communes paient et cela serait intéressant que les Conseillers généraux de ces communes voient si elles sont d'accord de changer la convention, parce que j'imagine qu'elle doit être modifiée.

**Mme A. Macherel Rey (CC)** : C'était juste pour dire que la question est déjà venue et qu'elle a déjà été relayée et nous avons déjà reçu la réponse de Vadec.

**M. P. Chapuisod (CC)** : Nous demanderons au syndicat intercommunal si nous avons l'autorisation de communiquer la convention.

**Mme C. Zeter (CC)** : Je me permets de vous transmettre une information complémentaire. Vous savez peut-être qu'à l'époque, la Région Neuchâtel Littoral avait mis en place le site « Ne jetez plus », qui référençait les commerces proposant de la récupération, de la vente de seconde main ou encore de la réparation. Ce site a depuis été repris par la Fédération romande des consommateurs sous le nom « Les Bonnes Adresses », qui tient désormais un annuaire très développé. Les informations figurent également dans le Mémo-déchets. En effectuant une recherche pour Boudry et ses environs, il est possible d'identifier plusieurs commerces qui proposent la reprise d'objets destinés à une seconde vie ou des prestations de réparation, notamment pour les vélos, les bijoux et d'autres objets du quotidien. Sans être directement lié au sujet traité, il pourrait être intéressant de communiquer à ce propos, par exemple sous la forme d'un article ou d'un communiqué présentant les bonnes adresses disponibles dans la région. Il est en effet utile que la population sache que ces possibilités existent.

**Mme A. De Montmollin (en son nom)** : C'est une très bonne idée de récupérer les déchets sur Vadec et dans les déchetteries. Sauf erreur, cela avait déjà été proposé il y a quelques années en arrière. Ils l'ont fait pendant quelques semaines, quelques mois... mais le problème, c'est une question de sécurité. On ne peut pas juste laisser les gens amener de gros produits, les poser, et attendre que le personnel de la déchetterie s'occupe de la sécurité. Ça, ce n'est pas possible.

**Mme C. Durngat Lopez (en son nom)** : Oui, après, pour que les employés aient les compétences... et peut-être qu'ils n'ont pas le temps, ça je le comprends tout à fait, mais ça, c'est une autre question.

**Mme A. De Montmollin (en son nom)** : On ne peut pas charger les employés de la déchetterie de s'occuper de nous parce que nous voulons faire un échange sur place.

**Mme C. Durngat Lopez (en son nom)** : Oui, mais nous pouvons peut-être changer la convention.

**M. S. Rossetti (Président)** : Je crois que la question n'est pas là.

**M. D. Mühlematter (en son nom)** : Je voulais juste dire que nous pouvons apporter des choses pour Emmaüs le jeudi et les premiers samedis du mois. Ils acceptent, mais c'est seulement ces jours.

**Mme N. Chapuisod (en son nom)** : si nous discutons de savoir s'il est possible de changer la convention, je ne veux pas apporter d'autres exemples. Mais c'est vrai que c'était un réel problème ce troc, et pour les employés et pour les gens, qui se battaient pour avoir certains objets. C'était ingérable, mon père a travaillé à la déchetterie et il disait que c'était un enfer.

**M. E. De Nuccio (en son nom)** : J'ai une remarque concernant le Centre de Loisirs pour les jeunes. Je trouve l'idée géniale de pouvoir avoir ce local si le projet arrive à terme, d'avoir cet endroit pour les jeunes, en tout cas cela sera probablement mieux que là où ils sont aujourd'hui.

*On lui dit « ils ne sont nulle part à ce jour »*

Oui, ils sont au premier étage de l'Hôtel de Ville, même si ce n'est que les bureaux. En tout cas, entre le tram et la police, c'est pas mal. J'ai cru entendre le mot « urgence ». Je voulais comprendre ce qui a mené à demandé la validation à la Commission de gestion et des finances et de ne pas présenter ce rapport devant le Conseil général et puis l'autre question que j'avais c'est qu'est-ce qui empêcherait Gastro Suisse ou Gastro Neuchâtel d'apporter son expertise dans l'évaluation du montant de la transaction.

**Mme M. Schlaeppi (CC)** : L'urgence, c'est que les locaux sont libres maintenant, mais ils ne le seront bientôt plus si on ne se positionne pas. Ça fait plus d'une année qu'on fait des recherches pour trouver des locaux. À Boudry, on a des contraintes communales internes qui sont compliquées : ne serait-ce que pour l'administration, on a de grands problèmes, et on va en avoir d'autres, pour loger tous nos employés et tous nos services. En plus, on a cette motion qui nous demande d'étudier l'opportunité de mettre l'administratif au centre. C'est certainement une bonne idée, mais aujourd'hui, on a un vrai problème de locaux et de surfaces. Cette opportunité-là, idéalement placée au centre, devant le tram. Ce n'est peut-être pas la dernière chance, mais c'est vraiment l'opportunité à saisir. D'où l'urgence, et en tout cas le devoir d'aller vite avec ce rapport. Ça, c'est la première réponse. Pour la deuxième réponse : oui, on va étudier la chose. Effectivement, quand on en a parlé à la CGF, vu qu'il fallait aller vite pour se positionner et ne pas manquer cette occasion pour le Centre de Loisirs, on était revenus en arrière sur la décision de demander un rapport à Gastro Neuchâtel. Mais maintenant, avec les nouvelles données qu'on a, je vais étudier la possibilité de voir si c'est réalisable.

**M. E. De Nuccio (en son nom)** : En tout cas, je rejoins la demande de mon collègue. Je souhaiterais voir un avis d'expert, n'étant pas expert, je n'ai aucune idée si ce montant est juste ou pas.

**Mme N. Chapuisod (en son nom)** : Concernant ces CHF 160'000.00, ça représente donc le pas de porte, mais est-ce que le mobilier va rester, la cuisine va rester ?

**Mme M. Schlaeppi (CC)** : La cuisine, comme c'est une cuisine professionnelle, elle sera entièrement vendue par les tenanciers, cela a d'ailleurs permis de faire baisser le droit de bail, et puis le mobilier restera. Le mobilier, je ne sais pas si vous connaissez, mais il y a un très grand bar avec tout un équipement d'arrière-bar : un lave-vaisselle, plusieurs frigos, une glacière, etc. et cela reste.

**Mme N. Chapuisod (en son nom)** : En revanche, je trouve vraiment le lieu très bien. Ce qui dérange un peu, c'est qu'on soit mis devant le fait accompli, mais le lieu est pour moi idéal. Et puis il me semble que quand j'avais vu l'annonce, quand ils cherchaient une reprise pour ce lieu que le fonds de commerce était de l'ordre de CHF 320'000.00 à l'époque, donc je pense que cela inclut la cuisine.

**Mme M. Schlaeppi (CC)** : Moi, je l'avais vu à titre personnel à CHF 350'000.00.

**M. S. Rossetti (Président)** : Je propose que pour des discussions d'ordre général à ce sujet, cela soit fait en dehors du Conseil général. Ce dossier a été passé en urgence, il a été validé par la CGF, maintenant, s'il y a des détails à discuter, je laisserai les membres du Conseil général prendre langue avec le Conseil communal en dehors de cette séance.

Est-ce qu'il y a d'autres question ? Moi j'en ai une concernant le Groupe E. Est-ce qu'on sait où en est le dossier par rapport à CADBAR.

**Mme C. Zeter (CC)** : Les négociations se poursuivent. Je pense que nous aurons bientôt une information plus concrète, mais pour l'instant, cela suit son cours.

Le président lève la séance à 20h17 et invite chacun à se déplacer au Resto des Buchilles, chez Caro pour le souper annuel.

Boudry, le 12 juin 2026

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

*Sam Rossetti*

*Stephen Blanc*

# Plan directeur électrique 2026

Commune de Boudry

Eli10 SA

Ce plan directeur a été élaboré en collaboration avec l'entreprise Bréa Ingénieurs Conseils Sàrl à Eclépens, qui nous a apporté son expertise.



# Sommaire

- Objectif principaux d'un plan directeur électricité
- Définition du réseau électrique
  - Moyenne tension
  - Basse tension
- Etat actuel du réseau électrique
- Plan directeur
- Projets et investissements
- Conclusion et questions

# Objectifs principaux d'un plan directeur

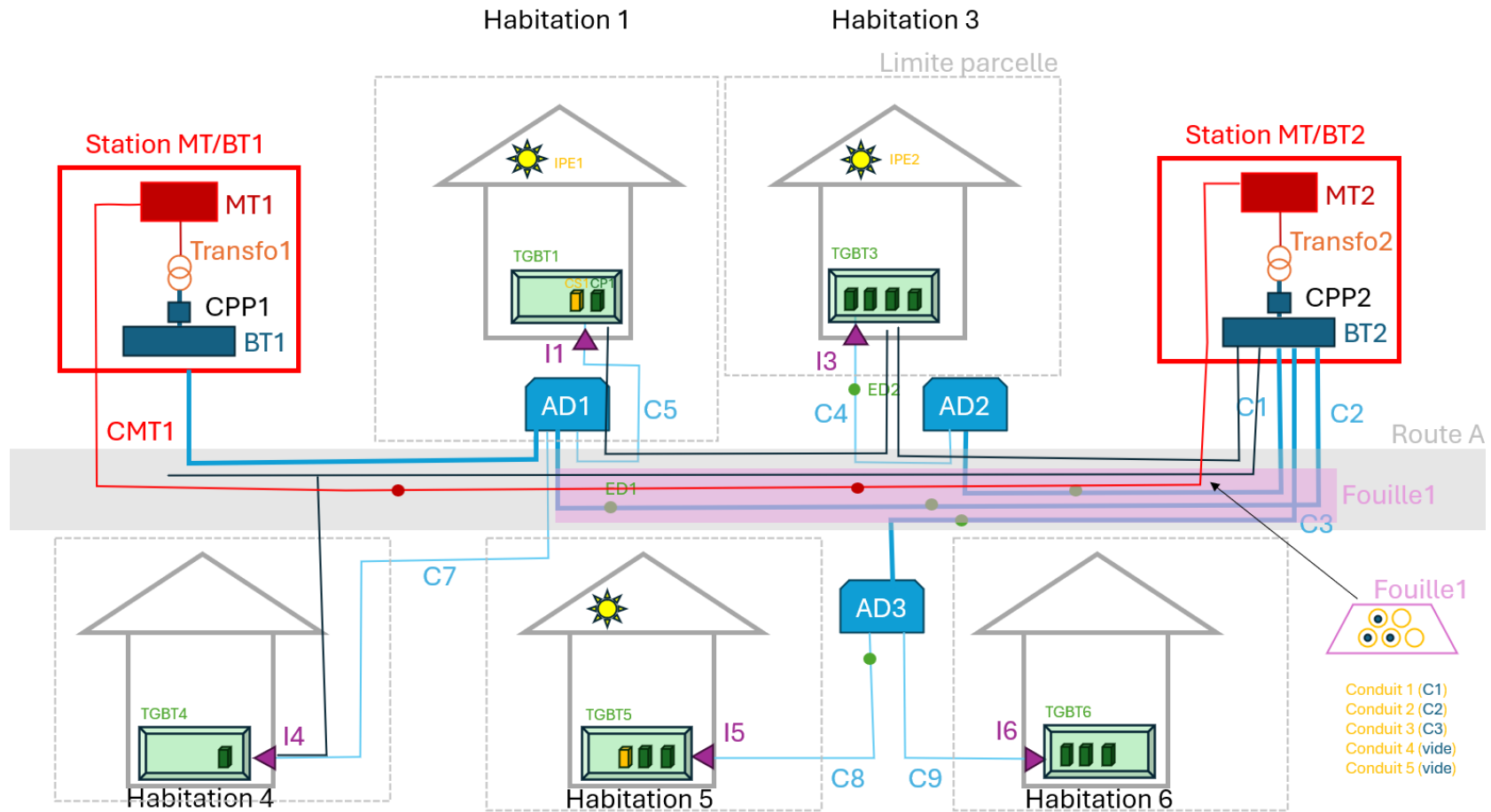
## 1. Obligatoire

- 1.1 Garantir le respect des directives et normes en vigueur
- 1.2 Garantir un système de mesure réglementaire et fiable
- 1.3 Garantir la disponibilité des ressources

## 2. Stratégie propriétaire et exploitant

- 2.1 Garantir la sécurité et le bon fonctionnement du réseau
- 2.2 Garantir l'intégration des nouveaux besoins des clients

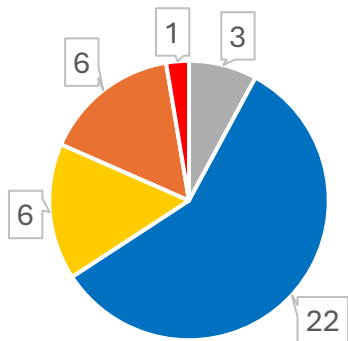
# Definition du réseau BT (400V)





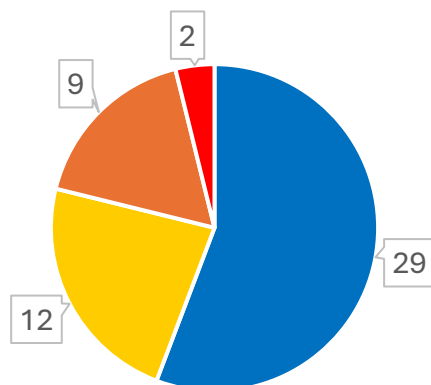
# Etat actuel du réseau électrique

Station MT/BT



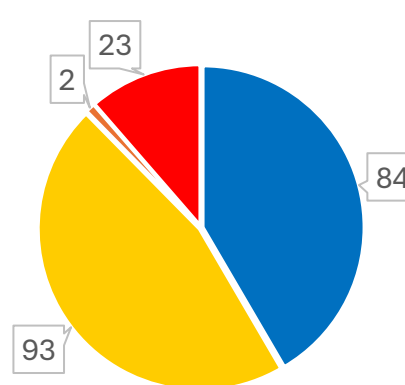
- Données insuffisantes
- Note entre 1 et < 2
- Note entre 2 et < 3
- Note entre 3 et < 3.5
- Note entre 3.5 et 4

Câbles MT



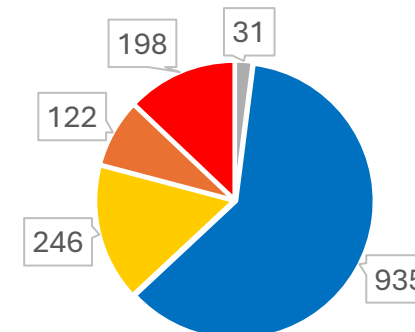
- Note entre 1 et < 2
- Note entre 2 et < 3
- Note entre 3 et < 3.5
- Note entre 3.5 et 4

ADBT



- Note entre 1 et < 2
- Note entre 2 et < 3
- Note entre 3 et < 3.5
- Note = ou > 3.5

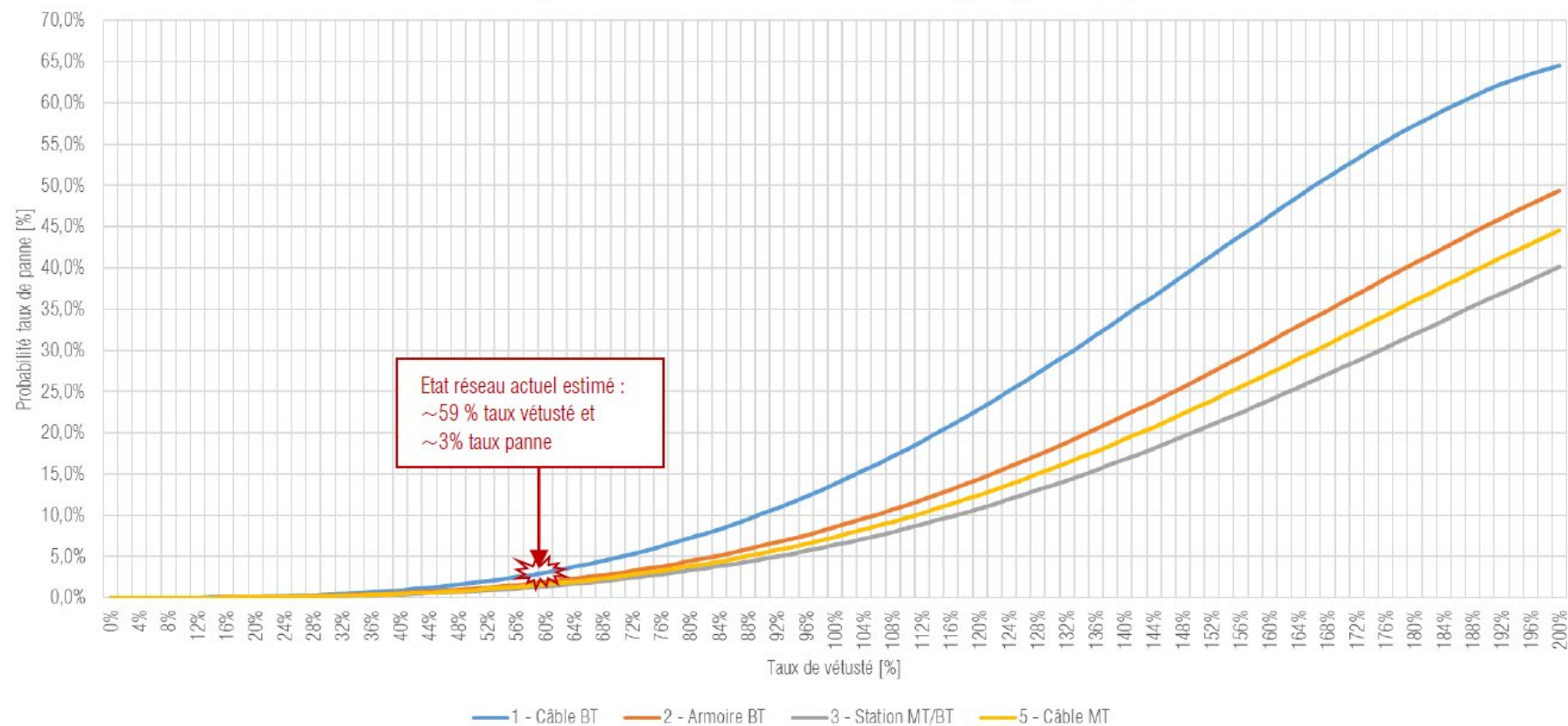
Câble BT



- Données insuffisantes
- Note entre 1 et < 2
- Note entre 2 et < 3
- Note entre 3 et < 3.5
- Note = ou > 3.5

# Plan directeur

Courbe taux de panne en fonction du taux de vétusté par type d'équipement

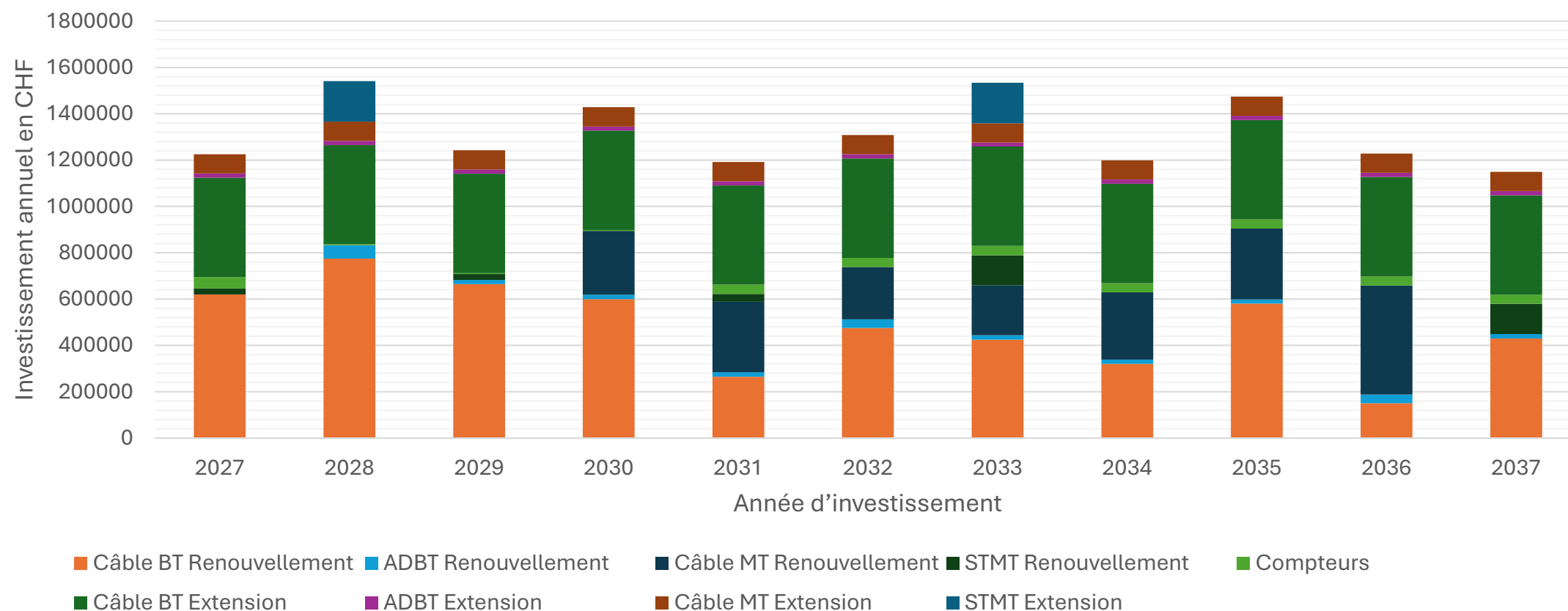


# Projets et investissements

Type PDMI	Type actif	Type travaux	Nom projet	Année début	Montant total
Réaliste	1 - Câble BT	1 - Renouvellement	Fabrique de Boudry 2	2027	620'000 CHF
Réaliste	3 - Station MT/BT	1 - Renouvellement	Renouvellement STMT Chanet	2027	25'000 CHF
Réaliste	1 - Câble BT	1 - Renouvellement	Renforcement BT Suchard	2028	235'000 CHF
Réaliste	1 - Câble BT	1 - Renouvellement	Renforcement BT Vignot	2028	540'000 CHF
Réaliste	2 - Armoire BT	1 - Renouvellement	Renforcement BT Rue Vermondins - ADBT	2028	57'000 CHF
Réaliste	1 - Câble BT	1 - Renouvellement	Renforcement BT Les Maladières	2029	246'000 CHF
Réaliste	1 - Câble BT	1 - Renouvellement	Renforcement BT Rue Vermondins	2029	178'000 CHF
Réaliste	1 - Câble BT	1 - Renouvellement	Renforcement BT Louis-Favre	2029	240'000 CHF
Réaliste	2 - Armoire BT	1 - Renouvellement	Renforcement BT Les Maladières - ADBT	2029	19'000 CHF
Réaliste	3 - Station MT/BT	1 - Renouvellement	Renouvellement STMT Clos-Roset	2029	25'000 CHF
Réaliste	1 - Câble BT	1 - Renouvellement	Renforcement BT Vulaneux	2030	300'000 CHF
Réaliste	1 - Câble BT	1 - Renouvellement	Renforcement BT Les Buchilles 2	2030	300'000 CHF
Réaliste	2 - Armoire BT	1 - Renouvellement	Renforcement BT Vulaneux - ADBT	2030	19'000 CHF
Réaliste	5 - Câble MT	1 - Renouvellement	Renforcement MT Les Buchilles 2	2030	275'000 CHF
Réaliste	1 - Câble BT	1 - Renouvellement	Fabrique de Boudry 1	2031	265'000 CHF
Réaliste	2 - Armoire BT	1 - Renouvellement	Renouvellement ADBT 1	2031	19'000 CHF
Réaliste	3 - Station MT/BT	1 - Renouvellement	Renouvellement STMT Grandchamps	2031	33'000 CHF
Réaliste	5 - Câble MT	1 - Renouvellement	Renforcement MT ST Chanet - ST Praz	2031	305'000 CHF
Réaliste	1 - Câble BT	1 - Renouvellement	Renforcement BT Rue Oscar-Huguenin	2032	220'000 CHF
Réaliste	1 - Câble BT	1 - Renouvellement	Renforcement BT Champs-Clos	2032	255'000 CHF
Réaliste	2 - Armoire BT	1 - Renouvellement	Renforcement BT Rue Oscar-Huguenin - ADBT	2032	19'000 CHF
Réaliste	2 - Armoire BT	1 - Renouvellement	Renforcement BT Champs-Clos - ADBT	2032	19'000 CHF
Réaliste	5 - Câble MT	1 - Renouvellement	Renforcement MT ST Perreux II - ST Bois des Creux	2032	225'000 CHF
Réaliste	1 - Câble BT	1 - Renouvellement	Renouvellement câbles BT	2033	0 CHF
Réaliste	1 - Câble BT	1 - Renouvellement	Renforcement BT Les Iles	2033	425'000 CHF
Réaliste	2 - Armoire BT	1 - Renouvellement	Renouvellement ADBT 2	2033	19'000 CHF
Réaliste	3 - Station MT/BT	1 - Renouvellement	Renouvellement STMT Vignoble	2033	130'000 CHF
Réaliste	5 - Câble MT	1 - Renouvellement	Renforcement MT Les Iles	2033	215'000 CHF
Réaliste	1 - Câble BT	1 - Renouvellement	Renforcement BT Les Buchilles - Place d'Arme	2034	320'000 CHF
Réaliste	2 - Armoire BT	1 - Renouvellement	Renouvellement ADBT 3	2034	19'000 CHF
Réaliste	5 - Câble MT	1 - Renouvellement	Renforcement MT Les Buchilles - Place d'Arme	2034	290'000 CHF
Réaliste	1 - Câble BT	1 - Renouvellement	Renforcement BT Les Buchilles	2035	580'000 CHF

# Projets et investissements

Plan directeur réaliste CAPEX- Tous les équipements sur 10 ans



# Conclusion

- Clarifier et valider une stratégie
- Affiner les projets court à + ou - 15%
- Coordonner les travaux en fonction de synergie
- La variante réaliste permettra de maintenir le taux de vétusté actuel et par ce fait un taux de panne acceptable.
- Meilleure maîtrise des coûts et meilleurs service à la population.
- Les grands projets d'assainissement multi-services sont l'occasion d'appliquer une approche préventive et une diminution du taux de vétusté.

# Questions